

NG.J  
TERRITOIRE DE RUHENGRI  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI  
GEBIED

Ruhengeri , le 9 juin 1954.-  
de

N° 1599/FIN.

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....

du ..... 19.....  
van .....

..... ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Réf: n° 322/I02  
Réclamation Thakore  
Dossier 4314.

Service Provincial des Impôts  
Inspection  
à  
USUMBURA.-  
=====

RUHENGRI  
19949

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

Monsieur l'Inspecteur,

Comme suite à votre lettre citée en marge, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le sieur Patel Mangaldas, mari de Madame Thakore, a quitté la parcelle II A. en même temps que son épouse, c'est-à-dire le 5 juin 1952.

Il est allé s'installer dans la parcelle 4.E qu'il a occupée jusqu'à fin décembre 1952, pour se rendre ensuite à Kivuruga.

Depuis le départ de Madame Thakore jusqu'à décembre 1952 la parcelle II.A est restée sans occupant.

Je joins un plan des constructions auxquelles aucune modification a été apportée depuis le 26 juin 1951.

LE COMPTABLE TERRITORIAL,  
L. SCHMIT.-

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

Usumbura

20 MAI 1954

, le  
de

N° .....

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dattekening.

Réponse au n° 1267/Fin

Antwoord op het n°

du 5 mai 1954

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

No 322/102

*25.5.54 / Fin*  
*15.34 / Fin*  
*Schmit*

RECLAMATION THAKORE- DOSSIER 4314

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre lettre rappelée  
en marge, j'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir me donner les précisions demandées par  
ma lettre du 12 mars 1953 No 322/102.

*9B*  
*Qu'a-t-on fait à la*  
*partir de 10/6.*

Les renseignements donnés par votre  
607/Fin du 8 mars 1954 ne me permettent pas de  
solutionner la réclamation.

~~Voulez~~ bien reproduire le plan  
des constructions.-

Merci d'avance.-

L'INSPECTEUR DES IMPOTS ff

*E. Demez*

E. DEMEZ.-

Monsieur l'Administrateur  
Chef du Territoire  
de et à

RUHENGARI

NG.J  
TERRITOIRE DE RUHENGARI  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI  
GEBIED

Ruhengeri, le 5 mai 1954.-  
de

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

N° 1267/FIN.

Copie pour information au Vérificateur des  
Impôts à KIGALI.-

LE COMPTABLE DE TERRITOIRE,  
SCHMIT L.-

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....  
du ..... 19.....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Impôt personnel sur les  
4 bases. Récl. Thakore.

Service Provincial des Impôts  
Inspection

à

U S U M B U R A .-

Minutée par :  
Geminuteerd door :  
Copiée par :  
Afgeschreven door :  
Collationnée par :  
Gecollationneerd door :  
Reçue le :  
Ontvangen de :

Monsieur l'Inspecteur des Impôts,

Comme suite à votre lettre du 27 avril,  
réf.322/102, j'ai l'honneur de vous faire savoir  
que par ma lettre n° 607/Fin du 8 mars 1954, j'ai  
fourni tous les renseignements nécessaires au Vé-  
rificateur des Impôts à Kigali, en réponse à sa  
lettre n° 324/102/8450 du 22 février 1954.

LE COMPTABLE DE TERRITOIRE,  
SCHMIT L.-

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

27 AVR. 1954

Usumbura, le  
de

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

U R G E N T

No 322/102

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....

du ..... 19.....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Impôt personnel  
sur les 4 Bases  
Exercice 1952  
Réclamation Thakore

*1265 / Fin / Schmitt  
4/5/54*

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander  
de vouloir bien me faire connaître si aucune  
suite ne peut encore être donnée à ~~ma~~ demande  
du 13 mars dernier timbrée comme en marge.-

9 - 

Merci d'avance.-

Bien à vous

L'INSPECTEUR DES IMPOTS FI

*E. Demez*  
E. DEMEZ.-

Monsieur l'Administrateur  
Chef du Territoire

de et à

RUHENGEBI

*no 320/102*

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 324/102/8450

Antwoord op het n°

du 22 février 1954

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp

Ruhengeri, le 8 mars 1954

de

N° 607 /FIN.

Monsieur le vérificateur des Impôts

à

K I G A L I.

Monsieur le vérificateur,

Suite à votre lettre reprise en marge j'ai l'honneur de vous faire savoir que Madame Thakore lors de la fermeture de son magasin parcelle 11 A à Ruhengeri est allée s'installer dans son magasin au centre de négoce de Kivuruga. L'employé hindou, son mari, est resté à son service, tout l'autre personnel à savoir les 3 ouvriers (2 tailleurs et 1 sentinelle) 3 boys et l'ouvrier agricole, a été licencié. Madame Thakore habitait en effet Kivuruga, et son mari gérait celui de Ruhengeri.

Le Comptable Territorial,  
WINTGENS N.



Kigali, le 22 février 1954

324/102/8450

Monsieur l'Administrateur  
du Territoire de  
RUMENGERI

Monsieur l'Administrateur,

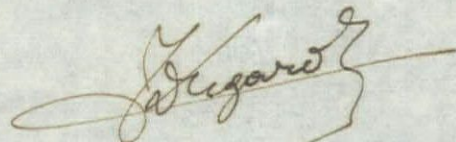
Afin de me mettre à même de répondre à une demande de M. le Chef du Service Provincial des impôts à Usumbura, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître quelle a été l'affectation donnée par Mme THAKORE G.K., épouse Patel Mangalass, à son personnel après la fermeture de son établissement sis à Rumengeri, parcelle 11 A.

Ce personnel se composait comme suit, au 5 juin 1952, date de la fermeture de dit établissement:

- \* 1 employé mundaou -
  - 3 ouvriers indigènes (2 tailleurs et 1 sentinelle)
  - 3 boys
  - 1 ouvrier agricole.
- (votre lettre sans n° du 31-3-53)

Je vous remercie d'avance de votre prompt réponse et vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le vérificateur des impôts Adjoint

  
J. DUGARDIN

*668/Fin /*  
*25/2/54.*  
*Comptable*  
*Interne*

SERVICE DES IMPOTS

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

Usumbura, le 13 MARS 1954  
den

N° .....

No 322/102

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Impôt personnel  
sur les 4 Bases  
Exercice 1952  
Réclamation Thakore

*822/Fin 102*  
*16.3.54.*

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien préciser, en ce qui concerne la parcelle 11 A à Ruhengeri, la date à laquelle la requérante, visée en marge a cessé l'exploitation de ce magasin.-

Dans votre lettre du 8 mars 1954 No 607/Fin adressée au Vérificateur des Impôts à Kigali vous dites "L'employé hindou, son mari, est resté à son Service.....Madame Thakore habitait en effet Kivurunga et son mari gerait celui de Ruhengeri.-

*cebo een kusus de sa  
femur o Kiouruga*

Dois-je comprendre qu'après le 5 juin 1952 date du départ de la réclamante, son époux a continué l'exploitation de ce magasin.

Dans la négative quel était l'occupant et depuis quelle date.-

Ci-joint, en communication le plan des constructions, dressé le 26 juin 1951. Des modifications y ont elles été apportées depuis.?

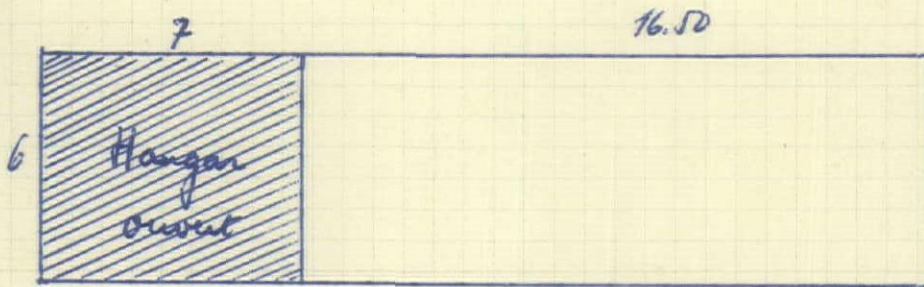
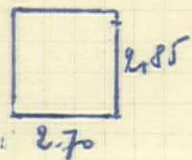
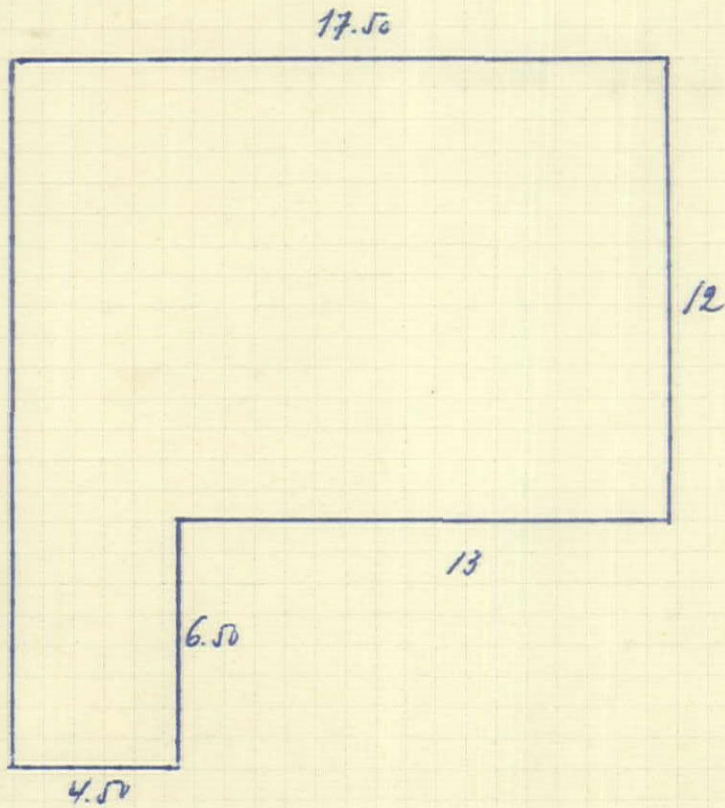
Merci d'avance.-

L'Inspecteur des Impôts ff,  
*E. Demez*  
E .DEMEZ.-

Monsieur l'Administrateur  
Chef du Territoire  
de et à  
RUHENGERRI

Rubengesi page 11 A

Prop: Amos Singh Bagwandas



1<sup>er</sup> bar

42 m<sup>2</sup>

cat A (ouvert)

$7 \times 6 = 42 \text{ m}^2$

210 m<sup>2</sup>

cat B (fermé)

$17.50 \times 12 = 210$

29.25

$4.50 \times 6.50 = 29$

7.695

239

99.

$2.70 \times 2.85 = 7$

$16.50 \times 6 = 99$

99

345.945 m<sup>2</sup>

345 m<sup>2</sup>

Memoire effectuée  
le 26/6/11

Le Verificateur Ppt de Prop's

*Jean Lohere*